

-----Message d'origine-----

De : Philippe.Lacasse@mrfn.gouv.qc.ca [mailto:Philippe.Lacasse@mrfn.gouv.qc.ca]

Envoyé : 18 janvier 2007 11:33

À : Durand, Maude (BAPE)

Cc : Daniel.Deschenes@mrfn.gouv.qc.ca

Objet : Parc de Carleton, questions BAPE

- 1) *Quand ont débuté les activités du comité interministériel sur l'éolien et de ses trois sous-comités ?*
- 2) *Jusqu'à ce jour, il y a-t-il des actions concrètes prises par ce comité et ses sous-comités (amendements, corrections, etc) ?*

- La première rencontre du Comité interministériel sur l'éolien (CIÉ) du MRNF a été tenue en juin 2006. De nombreuses rencontres du CIÉ et de ses sous-comités de travail ont lieu par la suite. Le mandat du CIÉ est d'assurer un développement harmonieux et intégré de la filière éolienne au Québec. Les échanges portent sur les problèmes rencontrés ou anticipés dans les champs d'expertise qui sont propres à chaque ministère et des solutions à mettre en place.
- Une des premières tâches du CIÉ est de rassembler, développer et diffuser aux MRC et aux municipalités des outils d'encadrement du développement de l'éolien sur leur territoire. L'encadrement gouvernemental de la filière éolienne est constitué de plusieurs réalisations :

Implantation, intégration et harmonisation des parcs éoliens sur le territoire public

- ✓ Le Cadre d'analyse pour l'implantation d'installations d'éoliennes sur les terres du domaine de l'État (Gaspésie et de la MRC de Matane).
- ✓ Le Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères.
- ✓ Le Plan régional de développement du territoire public – volet éolien – pour la région de la Gaspésie et de la MRC de Matane (PRDTP)^[1] et analyses territoriales – volet éolien pour les régions à fort potentiel (Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean).
- ✓ Le Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes.

[1] Lors de l'élaboration du PRDTP, les partenaires gouvernementaux, municipalités régionales de comté (MRC), communautés autochtones et organismes régionaux sont appelés à donner leur point de vue sur l'aménagement et le développement du territoire public de leur région. Ainsi, les populations locales font partie intégrante du processus de planification des usages éventuels du territoire public.

Participation des communautés et retombées économiques

- ✓ Le Cadre de référence relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieux agricole et forestier, élaboré par Hydro-Québec pour les projets situés sur des terres privées.
- ✓ La grille de pondération des projets d'Hydro-Québec, qui tient compte de la participation et des paiements versés aux communautés, et l'appui des élus locaux.

Processus environnemental

- ✓ La réalisation d'études d'impacts environnementales rigoureuses.
- ✓ Processus de consultation publique du BAPE.
- ✓ Autorisations gouvernementales sous conditions.
- ✓ Contrôle et suivi des impacts sonores par le MDDEP.
- ✓ Contrôle et suivi des impacts sur la faune aviaire par le MDDEP.
- ✓ Clause de démantèlement des parcs éoliens à la fin de l'exploitation des installations.

Encadrement municipal

- ✓ Les MRC et les municipalités locales participent à l'encadrement de la filière éolienne sur leur territoire, grâce à leurs pouvoirs en aménagement du territoire.
- ✓ Autorisations des MRC et conformité au schéma d'aménagement.

- Le MRNF a élaboré plusieurs nouvelles pages Web sur son site Internet, dédiées à l'énergie éolienne.
- Le MRNF a d'ailleurs effectué plusieurs présentations sur l'énergie éolienne lors de colloques et de conférences pour sensibiliser le monde municipale et faire connaître les outils mentionnés ici-haut. De plus, le ministère prépare d'autres outils afin de mieux informer la population et les élus sur l'énergie éolienne.
- De plus, un des produits important du CIÉ, amorcé à l'automne, est un document qui énoncera les orientations gouvernementales en aménagement du territoire pour le développement éolien. Celui-ci est préparé par le MAMR en collaboration avec le MRNF. Ce document viendra guider les MRC pour la rédaction de leur schéma d'aménagement ou d'un règlement de contrôle intérimaire sur les projets éoliens. Le gouvernement devrait dévoiler ce document dans les prochaines semaines à venir.
- Un appel d'offres additionnel de 500 MW, réservé aux régions et aux nations autochtones est également prévu pour 2007. À cet effet, le MRNF a mis sur pied deux tables de discussion, soit une avec les représentants des associations municipales, de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et des représentants de mouvements coopératifs, et l'autre avec les communautés autochtones. Les représentants du monde municipale, agricole et coopératif avaient d'ailleurs indiqué au gouvernement qu'ils souhaitaient participer à l'élaboration des conditions devant régir cet appel d'offres de manière à ce que leurs préoccupations soient prises en compte.

3) *Les membres de ce comité ont-ils commencé à siéger?*

Ils étaient présents (ou du moins invités) à toutes les rencontres mentionnées ici-haut.

Philippe Lacasse

Conseiller en projet éolien
Direction générale de l'électricité
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
5700, 4e Avenue Ouest
Québec (Québec), G1H 6R1
tél(418) 627-6386 poste 8312
fax(418) 646-1878
philippe.lacasse@mrrnf.gouv.qc.ca

